



Flash d'information n° 468 du 15 janvier 2024



Pierre DUCASTEL

président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du CHER
l'ensemble des élus du conseil d'administration,

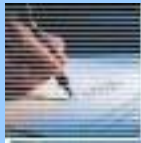
Yveline ROUX-BERANGER, directrice générale des services
et l'ensemble du personnel



vous adressent tous leurs vœux pour 2024

Ressources Humaines

Octroi des 5 points d'indice aux agents publics



Aurore VEDRENNE
Responsable du Pôle Ressources et
Accompagnement
02.48.50.82.54

Stéphanie FONTAINE
Conseillère carrière & dialogue
social
02.48.50.82.55

Alexandra BONNAIRE
Conseillère dialogue social &
carrière
02.48.50.82.57
service.rh@cdg18.fr

Pour rappel, à la date du 1er janvier 2024, tous les agents bénéficient d'une revalorisation de 5 points d'indice majoré.

Pour les fonctionnaires, les arrêtés ont été générés via AGIRHE fin décembre et sont disponibles dans la rubrique « documents » d'AGIRHE jusqu'au 24 janvier. Au-delà du 24 janvier ils seront supprimés d'AGIRHE, pensez à les télécharger avant !

Pour les contractuels, les collectivités doivent prendre un avenant. Un modèle est disponible sur l'espace réservé du site CDG 18 dans modèles de contrats - avenant au contrat.

Guides utilisateurs AGIRHE mis à jour

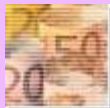
Les guides utilisateurs AGIRHE ont été mis à jour suite aux réunions de présentation de décembre. Une foire aux questions a également été rédigée. Ces documents sont disponibles sur [l'espace réservé du site du CDG 18](#).

Prochain CST/F3SCT/CAP/CCP

Les prochaines instances de dialogue social (CST, F3SCT, CAP et CCP) auront lieu le 18 mars.

La date limite de dépôt des dossiers pour ces réunions est fixée au 10 février.

Rémunération



Sandra FOUQUET
Gestionnaire paie /rémunération
02.18.15.01.66

Martine ROLLET
Gestionnaire paie/rémunération
02.18.15.01.61

remuneration@cdg18.fr

Les chiffres au 01/01/2024

[Toutes les valeurs essentiels au calcul d'une paie au 01/01/2024](#)

Cotisations CDG18

Pas d'évolution des cotisations obligatoires et additionnelles pour 2024

Le conseil d'administration a reconduit les taux des cotisations additionnelles et obligatoires à l'identique pour 2024. Aussi, le taux est de **0,8 % pour la cotisation obligatoire** et de **0,6 % pour la cotisation additionnelle**.

Pour rappel, la liste des prestations proposées par le CDG et leur tarif sont accessibles sur le site du CDG 18, dans l'onglet « [prestations](#) ».

Communication



Yveline ROUX
Directrice Générale des Services
02.48.50.82.56
yveline.roux@cdg18.fr

Ludivine MARTINAT
Coordinatrice de la communication/
Assistante SIRH / Assistante de
direction
02.48.50.94.35
ludivine.martinat@cdg18.fr

Les visios du CDG

Mesdames et Messieurs les élus,
Mesdames et Messieurs les DGS, Secrétaires généraux et DRH,

Pour cette nouvelle année 2024, le Centre de Gestion organisera chaque début de mois, deux réunions en visio (au programme identique) sur différents thèmes.

Les prochaines dates sont les suivantes :

- Jeudi 8 février de 14h00 à 16h00
- Mardi 13 février de 9h00 à 11h00

L'ordre du jour sera :

- Procédure d'avancement d'échelon
- Convention FIPHP + plateforme pep's
- L'ACTU-MINUTE

Vous trouverez ci-dessous les liens pour participer via l'application « TEAMS » aux deux sessions. (Sélectionner le lien en surbrillance puis Clic droit-ouvrir le lien hypertexte).

[Participer à la réunion du Jeudi 8 février de 14h00 à 16h00](#)

[Participer à la réunion du Mardi 13 février de 9h00 à 11h00](#)

Comptant sur votre participation active à ces présentations.

[Présentation VISIO JANVIER 2024](#)

Assurance retraite



Aurore VEDRENNE
Responsable du Pôle Ressources et
Accompagnement
02.48.50.82.54

CNRACL: Catégorie Active et Sédentaire **VIGILANCE!!!**

Les emplois de la fonction publique sont classés en deux catégories :

- la catégorie sédentaire (catégorie A)
- la catégorie active (catégorie B)

Trop souvent, ces catégories d'emplois sont confondues avec les catégories hiérarchiques.

A pour fonctions de conception, de direction et d'encadrement

B pour fonctions d'application, de rédaction et d'encadrement intermédiaire

Céline GENDRAULT
Cordonnatrice retraite et
gestionnaire assurance
02.48.50.82.52

Aurélie FRAPPIER
Gestionnaire assurance et
coordonnatrice retraite
02.48.50.82.51

assurances.retraite@cdg18.fr

C pour des missions d'exécution diversifiées

Les anomalies d'appartenance à ces catégories se retrouvent sur les comptes individuels retraite au niveau de la carrière (service CNR)

Exemple :

Le classement en catégorie active ne concerne qu'un nombre limité d'emplois exposés à des risques particuliers ou à des fatigues exceptionnelles, justifiant un départ anticipé à la retraite (brigadiers et gardiens de police municipale, fossoyeur, égoutier, sapeur-pomier, sage femme, aide soignant ...)

Il a un caractère strictement limitatif et ne peut être étendu ni par assimilation, ni par analogie.

Tout emploi non désigné par un arrêté interministériel ou par une décision de rattachement est réputé être classé en catégorie sédentaire.

[Arrêté ministériel en vigueur du 12 novembre 1969](#)

Veillez à ne pas modifier cette catégorie dans la DSN sauf si l'agent verrait ses fonctions évoluées vers des emplois appartenant à la catégorie active.

Pour votre culture professionnelle, vous pouvez retrouver la documentation juridique sur la catégorie active en cliquant sur ce [lien](#).

Bonne lecture !!!

Plateforme MA RETRAITE PUBLIQUE et son espace personnel

L'espace personnel Ma retraite publique est une plateforme Internet de services en ligne, accessible 7j/7 et 24h/24 depuis un ordinateur, tablette ou smartphone.

Cette plateforme donne accès à des informations personnalisées en fonction des régimes de retraite d'appartenance et des contrats détenus. Sécurisée et gratuite, la réalisation de nombreuses démarches administratives est possible de manière simple et rapide.

N'hésitez pas à communiquer auprès de vos agents de l'existence de cette plateforme et des différents services proposés.

Des vidéos/tutoriels sont disponibles sur ce [lien](#).

Un flyer MA RETRAITE PUBLIQUE est également téléchargeable en cliquant sur ce [lien](#).

Bonne présentation !!



Elyne GILLES
Psychologue du travail
02.18.15.01.65

psychologue@cdg18.fr

1- En cette année 2024, le Centre de Gestion du Cher poursuit sa convention avec le Fonds pour l'insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) pour le compte de ses collectivités. Ainsi, [Elyne GILLES référent handicap du CDG](#) se tient à votre disposition pour tout accompagnement sur les éléments ci-dessous :

- Sensibiliser les décideurs locaux, ainsi que leurs collaborateurs sur la problématique du handicap
- Accompagner les collectivités pour l'insertion des personnes reconnues travailleurs handicapé
- Favoriser le maintien dans l'emploi (réalisation des études de postes, aide au reclassement)
- Accompagner les collectivités dans le recrutement d'apprentis en situation de handicap
- Apporter une aide à la saisie des demandes d'aides de financement via la plateforme PEP's

2- Par ailleurs, la mise à jour de la partie « [Handicap et Travail](#) » sur le site du Centre de Gestion vient d'être effectuée :

Pour vous accompagner dans votre déclaration de saisie annuelle, le FIPHFP et la caisse des dépôts mettent à la disposition des employeurs publics :

- une aide générale à la déclaration annuelle sous [format pdf](#) et sous [format word](#) accessible
- une [FAQ complète et téléchargeable](#)
- Des [présentations thématiques](#) de la déclaration
- 20 webinaires dédiés à la DOETH sont planifiés à partir du 20 février 2024. Pour participer à une session, vous devez vous inscrire sur la plateforme dédiée et choisir la date qui vous convient : [Portail formations FIPHFP](#).

Pour toute question relative au handicap, n'hésitez pas à prendre contact avec Madame Elyne GILLES, psychologue du travail.

Dispositif de signalement

Le Centre de Gestion rappelle aux collectivités leur **obligation** de mise en place d'un **dispositif de signalement** des actes de harcèlements, de violences, de discriminations et d'agissements sexistes (décret du 13 mars 2020). Pour cela, la collectivité détermine une mise en place interne ou par conventionnement avec le Centre de Gestion (voir informations, [ici](#)).



Dans les deux cas, chaque collectivité doit répondre aux obligations suivantes :

- Présenter pour information en CST (si interne à la collectivité) ou à la F3SCT Départementale, sa procédure de signalement (outils de recueil des signalement, fonction des agents en charge du recueil et du traitement des demandes, jusqu'aux propositions d'accompagnement). En cas de convention avec le Centre de Gestion, c'est la procédure du CDG qui est présentée.
- Informer ses agents du dispositif mis en place.

Pour les collectivités ayant conventionnées, vous retrouvez tous les documents sur le site du centre de gestion de gestion.

Pour toute demande de renseignement ou d'accompagnement, Madame Elyne GILLES, Psychologue du Travail se tient à votre disposition.

Evaluation des risques psychosociaux

Après confirmation du Fond Nation de Prévention (FNP) de la CNRACL, le CDG vous informe que le financement pour l'évaluation des Risques Psychosociaux est toujours éligible pour l'année 2024.

Pour rappel, cette évaluation est **obligatoire** pour toutes les collectivités (accord-cadre 2013, circulaire du Premier ministre du 20 mars 2014) quel

que soit leur nombre d'agents. Elle s'inscrit avec le Document Unique d'évaluation des Risques Professionnels (DUERP) et constitue un outil essentiel dans la mise en œuvre de la politique de la santé et du bien-être au travail des collectivités.

Son évaluation et son plan d'actions sont soumis pour avis au CST (si interne à la collectivité) ou à la F3SCT Départementale gérée par le Centre de Gestion.

Le tableau de financement du FNP est le suivant :

Nombre d'affiliés		Plafond (en €)
1 - 49	=>	10 000
50 - 99	=>	17 500
100 - 349	=>	25 000
350 - 999	=>	37 500
1000 - ...	=>	50 000

Madame Elyne GILLES reste à votre disposition pour toute information et/ou accompagnement dans cette démarche. Vous retrouverez sur le [site du CDG](#), différents documents pour vous aiguiller.